

**ECOLE DE MUSIQUE
LA LYRE DE MONTFERRIER
PROJET D'ÉTABLISSEMENT
2016 - 2019**



SOMMAIRE

Préambule	3
Introduction	3
1. Présentation	3
Contexte économique, social et culturel	
A quoi sert une école de musique ?	
Petit historique de l'Ecole de Musique	
2. Etat des lieux	5
L'école en chiffres	
Une école de musique associative : bénévolat, avantages et inconvénients	
Les enseignants	
Le fonctionnement et l'approche pédagogique	
Les disciplines et pratiques collectives	
Le budget	
Les locaux	
Le matériel	
La communication	
Les contraintes	
La place de l'école dans le territoire	
3. Synthèse et analyse	12
4. Propositions	13
Poursuivre les propositions actuelles de l'école de musique de Montferrier	
Initier d'autres offres	
Et au delà...	
5. Perspectives	14
6. Evaluation	14
Conclusion prospective	15

Préambule

Le projet d'établissement a pour fonction de définir les orientations et un ensemble d'objectifs à atteindre sur une durée déterminée ainsi que les moyens à réunir pour y parvenir.

Le présent projet propose d'affirmer les missions de l'école de musique, pour ses adhérents, et au delà, en lien avec la réflexion menée par le Conseil départemental 34.

Introduction

Le projet d'établissement s'attachera à présenter un état des lieux détaillé, portant sur les publics concernés, les établissements scolaires, le tissu associatif, les pratiques artistiques, les activités de diffusion réalisées en propre ou en partenariat, les ressources propres (budgets, locaux, matériels, moyens d'informations etc.).

Suivra le diagnostic entre l'offre de l'école de musique et les besoins du territoire.

La structure juridique de l'école est associative, avec un agrément Jeunesse Education Populaire.

Sa mission principale est de former les élèves et de les accompagner à tout moment de leur parcours afin de leur procurer l'autonomie nécessaire à la pratique amateur.

L'école participe aussi à la vie culturelle de la commune.

1. Présentation

Contexte économique, social et culturel

Pour situer le contexte économique et social du territoire d'implantation de l'école de musique de Montferrier sur Lez, voici quelques éléments de présentation.

Montferrier sur Lez jouxte la grande ville de Montpellier, à la croissance démographique la plus élevée de France, et 50% - de 43 ans. Montferrier sur Lez est intégré depuis 2004 à la Communauté de communes Montpellier Méditerranée Métropole, 434 000 habitants pour 31 communes.

Avec ses 3 500 habitants, le village de Montferrier s'efforce de conserver son identité. C'est une commune résidentielle, reconnue pour son pôle de recherche en développement durable, agronomie et biologie fondamentale.

L'offre d'activités culturelles, artistiques, et sportives, qu'animent de très nombreuses associations, est variée.

Le village dispose d'un bâtiment dédié aux activités associatives (danse, poterie, reliure, école de musique) l'espace Lucien Miquel. Un centre culturel a été bâti en 2003 pour remplacer le trop petit foyer municipal, d'une jauge de 400 places pour la grande salle polyvalente, il est largement utilisé pour les manifestations culturelles. Le village compte aussi des espaces de plein air, l'esplanade des Aigueillères, la place des Grèses, et même les terrasses du Château.

A quoi sert une école de musique ?

Quelques questions et réponses qui donnent la légitimité à notre action, et à nos demandes :

- ♪ A proposer un enseignement de la musique
- ♪ A toucher tous les publics, enfants, adultes, débutants ou pas
- ♪ A tisser des liens sociaux en s'intégrant dans le tissu associatif existant ou en en créant de nouveaux
- ♪ A développer une culture artistique et vivante
- ♪ A enrichir la tête et le coeur

Petit historique de l'Ecole de Musique

Créée en octobre 1993, de la volonté de parents musiciens, l'école de musique a connu des évolutions, et des fluctuations certaines années. De 38 enfants au départ, avec des classes de piano, flûte à bec et flûte traversière, clarinette, saxophone et batterie, sans oublier le solfège pour tous, elle n'a cessé de s'agrandir.

10 ans après, en 2004, les effectifs ont plus que doublé, l'école accueille des élèves adultes, propose des cours de guitare, de violoncelle et de violon, et participe à toutes les manifestations culturelles de la commune, jusqu'au Rockstore de Montpellier, pour un concert donné par une classe de Musique Actuelle avec d'autres écoles de musique de la région. Les groupes de musiques actuelles passeront à 3 en 2006. Les adultes, même débutants, profitent des cours de solfège. En 2009 est créé un cycle de culture musicale.

Mais en 2010, les subventions baissent, les salaires des professeurs doivent être revalorisés et l'école est contrainte d'augmenter ses tarifs pour équilibrer son budget. La classe de jazz s'arrête et à la rentrée 2011, on constate la baisse du nombre d'adhérents, les « trous » dans les plages horaires de cours, et la disparition des classes d'ensemble.

Le recrutement d'une coordinatrice pédagogique, salariée, diplômée et dynamique permet de remonter la pente. Le succès du 20ème anniversaire en février 2014 annonce le changement de responsables associatifs, aux responsabilités depuis longtemps. Le nouveau bureau prend ses fonctions en 2014. Depuis, les effectifs sont en constante augmentation, des projets nouveaux se concrétisent. L'école de musique s'implique toujours dans la vie culturelle du village (concerts caritatifs : Téléthon, maison de retraite de Baillarguet, un concert annuel des élèves et un mois après le concert des professeurs, les auditions de fin d'année et enfin la fête de la musique). Elle propose aussi depuis cette année des concerts de groupes de musique professionnels formés par ses professeurs. Un projet d'établissement, qui servira de cadre de référence et d'outil d'évaluation des pratiques devient nécessaire pour évoluer encore ...

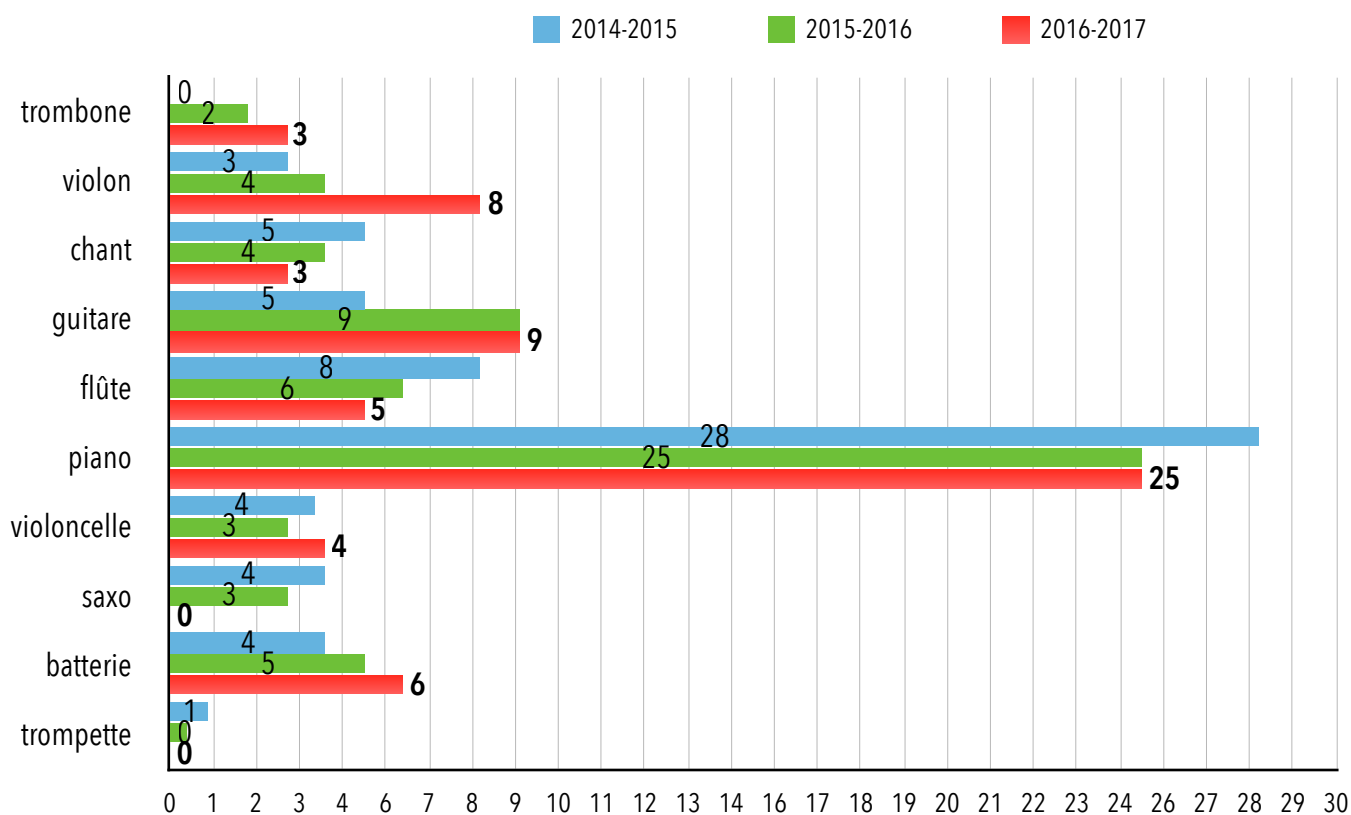
2. Etat des lieux

L'école en chiffres

En 2014-15, on comptait 93 adhérents à l'école, 83 élèves en cours d'instruments, individuel, collectif (17), fanfare (8) ou les deux.

En 2015-2016, plus de 120 élèves sont inscrits à l'école, de 5 ans à 72 ans ! 180 heures de cours sont données chaque semaine. Au niveau du personnel, l'école emploie 12 professeurs diplômés et spécialisés qui proposent différentes disciplines musicales. Enfin, cette année, ce sont plus de 400 élèves qui bénéficient des interventions réalisées par les professeurs et des artistes invités.

Pour 2016-2017, nous avons noté une légère baisse des élèves en cours d'instruments, mais un nombre d'adhérents en hausse grâce aux ateliers proposés par l'école.



Une école de musique associative : bénévolat, avantages et inconvénients

L'école de musique est une association à but non lucratif, loi 1901. Son Conseil d'Administration est composé de 8 à 15 membres de l'association

- * dont 3 adhérents minimum
- * dont 1 animateur minimum
- * dont le responsable pédagogique
- * dont le représentant de la Mairie

Il est renouvelé tous les 3 ans. Le bureau, choisit par le Conseil d'Administration parmi ses membres lors de l'Assemblée générale est composé d'un(e) président, d'un(e) secrétaire et si besoin d'un(e) ou deux adjoint(e)s, d'un(e) trésorier puis si besoin d'un(e) adjoint(e). Le bureau est responsable de la bonne marche financière de l'Association :

- salaires des animateurs
- suivi des cotisations et des redevances des élèves
- suivi des subventions et dons divers
- contrôle des dépenses de fonctionnement et d'équipements
- bilan financier présenté au Conseil d'Administration et Assemblée Générale
- étude et présentation du projet financier à venir

Il favorise la communication entre les membres de l'Association :

- envois de notes par courrier ou affichage
- maintenance d'un site « internet », gestion de la boîte électronique
- liens entre animateurs et membres

ainsi que les relations extérieures :

- relations avec les administrations
- relations avec la Mairie et le canton
- relations avec la presse locale (Articles et Annonces)
- affichages sur lieux publics

Enfin il est, avec la coordinatrice pédagogique, responsable de l'embauche des professeurs, et assure le suivi de la bonne marche des cours et du projet d'établissement.

Concrètement, le travail du bureau représente un Equivalent Temps Plein :

Le Président (contact mairie, sponsors, réunions, organisation concerts...) = 8h/ semaine

La Trésorière (compta, gestion salaires et cotisations, relation banque, organisation prestations extérieures, réunions et permanence téléphonique...) = 8h/ semaine

La Secrétaire (contacts extérieurs, organisation et compte rendus réunions, démarches administratives, conception graphique, création et maintenance site web, permanence téléphonique, organisation prestations extérieures ...) = 15h à 20h/ semaine.

Les enseignants

Michel BONNAUD : Chant (3h/semaine/30 s)

- Diplômé de la fédération des écoles de jazz et des musiques actuelles.
- 7 ans au conservatoire d'Avignon, puis 3 ans au JAM

Pascal Bouvier : Trombone - Ensemble - Fanfare (2h/semaine/30 s)

- D.E.M. de Jazz- CNR de Perpignan (classe de Serge Lazarevitch)
- DEUG de musicologie 1'Art du Spectacle
- Licence de Musicologie et Direction de chœur

Eric BREDAR : Piano (8h/semaine/30 s)

- Licence de musicologie à Metz
- Formation de musicien professionnel CMCN

Sébastien CHARLES : Violoncelle - Ensemble classique (2h/semaine/30 s)

- DEM Violoncelle
- Licence Musicologie

Patrice COPPIN : Saxophone - Fanfare - Ensemble junior - Crèche (4h/semaine/30 s)

- Formation au JAM de Montpellier

•

Emmanuel DECHOZ : Accordéon - FM - TAP (6h30/semaine/30 s)

Hervé DURET : Guitare (3h30/semaine/30 s)

- Diplôme d'état (DE) de professeur de musique en Jazz option guitare

Nastassia JACQUET-APRELEFF : Violon - FM - TAP (3h/semaine/30 s)

- Diplômée du CRR de Montpellier

Jérôme MOREAU : Batterie (3h/semaine/30 s)

- Musicien professionnel

David REKKAB : Piano - Culture musicale (5h30/semaine/30 s)

- Diplôme d'écriture musicale au CNSM de Lyon
- Prix de composition et d'écriture au CRR de Montpellier cursus Jazz au JAM de Montpellier
- Maîtrise de création musicale fac Paul Valéry

Yann Rullière : guitare

- Certificat **F.N.E.I.J** et musiques actuelles
- DUMI partiel en VAE

Mélanie STEINER Coordinatrice Pédagogique (100h annuelles) - Flûte traversière (4h15/semaine/30 s)

- D.E. de professeur de flûte traversière (Bachelor of Music à orientation pédagogique et artistique reconnu comme équivalent au D.E. par le Ministère Français de l'Intérieur dans le cadre des concours de la Fonction Publique et Territoriale)
- Master of Music (Musikhochschule Karlsruhe, Allemagne)

Samuel VENE (Trompette 3h/semaine/30 s)

- Diplômé du Conservatoire de Montpellier (trompette, improvisation vocale, harmonie et de l'écriture classique, écriture et arrangement jazz)
- Professeur à l'école de musique de Clapiers, animateur de la Fanfare des petits Loustics des Matelles

Le fonctionnement et l'approche pédagogique

Les cours sont hebdomadaires, individuels pour les instruments, collectifs pour la formation musicale (discipline de formation générale, obligatoire pour les élèves d'instruments) et les ensembles ou ateliers.

L'année se répartit sur 30 cours, rythmé par le calendrier scolaire de l'Académie de Montpellier.

L'école organise une campagne de pré-inscription pour les anciens élèves fin juin Les inscriptions des nouveaux élèves ont lieu le jour du Forum des associations le 1er samedi de septembre. Les places sont affectées par la coordinatrice pédagogique en collaboration avec les professeurs concernés.

Les disciplines et pratiques collectives

Les disciplines enseignées sont nombreuses et des classes peuvent s'ouvrir en fonction des élèves : flûte traversière, guitare, batterie, piano, saxophone, trompette, trombone, violon, violoncelle ainsi que la formation musicale, la musique d'ensemble et l'éveil musical. 5 ensembles instrumentaux ou vocaux accueillent les élèves dans des pratiques collectives, mêlant épanouissement et plaisir musical.

La pratique collective fait partie intégrante de l'enseignement. Elle est un élément indispensable et complémentaire, une priorité, autant pour sa pertinence pédagogique que pour son rôle social dans l'école.

Il est indispensable que le jeune musicien (ne) expérimente son savoir-faire dans les ensembles. Cela lui permet de partager son art, de mettre en pratique tout ce qu'il a appris à réaliser avec son professeur, de rencontrer d'autres musiciens et de se produire en public.

Les diverses pratiques collectives sont aussi la vitrine de l'école de musique en participant à la vie culturelle locale.

Les élèves de l'école sont donc assurés de participer aux nombreuses manifestations musicales durant l'année : concerts caritatifs, concerts des élèves, Fête de la Musique, auditions de fin d'année, etc.

Les dates des concerts sont communiquées aux élèves ainsi qu'aux familles plusieurs semaines à l'avance de telle sorte qu'ils puissent se rendre disponibles.

Le budget

Le budget de l'association dépend presque entièrement des cotisations des familles, qui est employé principalement à la rémunération des professeurs. Les responsables de l'association ont donc choisi de faire une péréquation permettant pour ce tarif assez élevé pour les familles de bénéficier d'un forfait avec un cours individuel d'instrument, un cours de formation musicale et un cours d'ensemble.

Pourtant ces seules recettes ne permettent pas de financer d'autres activités, comme l'organisation de concerts par exemple, ou d'essayer l'ouverture d'une classe avec peu d'élèves.

L'association sollicite des sponsors sur la commune et reste en recherche de subventions. L'équilibre est fragile entre salaires et avantages accordés aux professeurs, baisse ou hausse des tarifs pour les élèves, attribution d'un budget pour une nouvelle activité... De plus l'octroi de subventions nécessite une adaptation de l'école aux contraintes imposées par l'administration, le Conseil départemental par exemple, pas envisageable pour l'instant. Et enfin, pour répondre aux besoins de tarifs plus adaptés à un public moins favorisé, ces subventions doivent être pérennes, il serait en effet impensable de proposer des cours aux enfants une année et plus l'année suivante....

Les ateliers animés pendant les temps périscolaires (TAPs) permettent aussi aux enfants des écoles de la commune de profiter de l'enseignement collectif de professeurs qualifiés pour un coût moins important.

Une réduction de 10% est appliquée aux familles modestes, et aux fratries.

NOS TARIFS

- cotisation annuelle familiale.....30€

- cours instrument individuel 30 mn +
formation musicale (solfège et chorale) +
pratique collective.....570€ (3 x 190€)
 sans FM + 1h pratique collective.....510€ (3 x 170€)*

- cours instrument individuel 45 mn +
formation musicale (solfège et chorale) +
pratique collective.....825€ (3 x 275€)
 sans FM + 1h pratique collective.....725€ (3 x 255€)*

- cours instrument collectif 45 mn +
formation musicale (solfège et chorale) +
pratique collective.....450€ (3 x 150€)
 * la formation musicale (FM) est obligatoire pour les moins de 15 ans sauf avis coordinatrice
 pédagogique

- pratique collective 1h200€

A titre d'exemple de notre équilibre financier, le budget prévisionnel 2016-2017

Budget prévisionnel 2016-2017					
Nature	Dépenses		Nature	Recettes	
Charges de personnel (salaires, URSSAF)	44 500,00 €		Cotisations familles	40 540,00 €	
Uniformation (droit à la formation)	700,00 €		Subventions Mairie	2 900,00 €	
Ametra (santé)	130,00 €				
Assurances	275,00 €		Sponsors	350,00 €	
Sacem (concerts)	150,00 €		Buvettes	2 000,00 €	vin sponsorisé =1040€
Organisation des concerts + interventions (défraiement pour profs)	2 200,00 €		Intérêts bancaires	130,00 €	
Sonorisateur concert des profs	400,00 €				
Matériel	50,00 €				
Fonctionnement (encre, enveloppes, timbres, affiches concerts)	400,00 €				
Frais bancaires	20,00 €				
Mutuelle professeurs	130,00 €				
TOTAL	48 955,00 €		TOTAL	45 920,00 €	
		<i>Bilan</i>			-3 035,00 €

* *Fond de réserve pour frais de remplacement des professeurs absents = 5 000€*

Les locaux

Le local mis à disposition est en attente de rénovation. Deux étages composent ce bâtiment ancien et trois salles sont disponibles pour l'école de musique, dont une en partage avec d'autres associations.

Ce sont des salles spacieuses et confortables. Toutefois deux d'entre elles nécessitent une meilleure insonorisation. Des placards sécurisés ont été installés en 2017 pour entreposer du matériel, et une connexion internet branchée. Il n'existe actuellement pas d'espace pouvant accueillir les parents et les élèves avant ou entre les cours. De plus, les places de parking font défaut.

Le matériel

Le matériel musical est réduit.

La classe de percussion dispose de deux batteries très usagées, les deux classes de pianos de 3 pianos (dont deux numériques). L'école a acheté du matériel léger de sonorisation, à compléter cependant, et une guitare basse. Elle possède aussi des instruments de percussions pour l'éveil musical.

L'école ne possède pas de parc instrumental disponible au prêt, ce qui suppose un achat ou location d'instrument par les élèves eux-mêmes et leur impose un budget supplémentaire à ajouter aux coûts des cours.

La communication

Une adresse électronique lalyremontferrier@gmail.com est partagée par la secrétaire de l'association et la coordinatrice. Elle permet les échanges et les contacts entre les diverses administrations, les adhérents, les divers partenaires. Chaque professeur est en lien avec ses élèves (absence, changement de dates de cours...) par mail ou téléphone. Une infolettre est distribuée aux adhérents et partenaires institutionnels pour prévenir des dates à retenir (concerts, sorties, stages). Et l'École a sa propre page Facebook facebook.com/ecole.musique.montferrier suivie en 2017 par la page dédiée à l'Orchestre du Lez facebook.com/orchestredulez

Le site internet existant a été complètement rénové . Il est utilisé à la fois comme support informatif (propositions de l'école, dates des prochains concerts...) mais aussi de communication avec les adhérents (photos et vidéos des concerts)

Le village de Montferrier met à disposition des Associations un panneau électronique qui permet de faire connaître les activités à toute la population. De même, la commune édite 5 fois par an un bulletin municipal et propose à l'école de musique 2 pages avec photos pour annoncer ou promouvoir ses actions.

Les contraintes

Les professeurs partagent leur temps entre plusieurs écoles, ce qui implique une disponibilité réduite, un investissement de quelques heures dans l'école. Mais c'est le cas

dans la plupart des écoles associatives. Les salaires sont peu élevés, parce que la profession est malheureusement peu valorisée dans notre pays. Le rôle des responsables de l'école est aussi de les motiver, de garder leur dynamisme, leur créativité, leur intérêt pour les élèves de Montferrier.

Les salaires des professeurs et les charges afférentes sont couverts par les adhésions des familles. Le constat a été posé (cf audit de la Métropole de Montpellier du 8/12/15) que l'école de Montferrier est une des plus chères du département, et cela freine son développement, même si la qualité de son enseignement est reconnue. En 2015, l'école a mis en place une aide pour les familles à faible revenu : - 10% sur les cours enfants (instrument+ FM+ ensemble). Au-delà de la rémunération des heures de cours, l'organisation des concerts et le (petit) budget de fonctionnement (impression tracts, courriers...) demande une sollicitation toujours renouvelée auprès de sponsors. Ou encore des bénévoles pour tenir des buvettes par exemple...

Autre charges à ne pas négliger depuis 2016, la participation à la mutuelle obligatoire pour certains salariés à temps partiel.

Les responsables de l'école sont donc tous bénévoles, avec des compétences obligatoires pour gérer la trésorerie et les salaires, un secrétariat efficace, et une grande disponibilité. Ce n'est pas évident de trouver des personnes disponibles et compétentes. A chaque départ se pose la question du suivi des projets, voire de la survie de l'école ...

La place de l'école dans le territoire

La Métropole (dont fait partie Montferrier sur Lez) souhaite impulser une nouvelle politique culturelle, qui favorise le développement de l'enseignement musical. Un dispositif particulier est proposé par le Département, le Schéma Départemental de l'Enseignement Musical de l'Hérault (SDEM34). Il permet, entre autres, de proposer des tarifs plus attractifs, grâce à d'autres subventions. Mais l'école ne remplit pas tous les critères d'éligibilité. Pour en citer quelques-uns (Ecoles de Musique de Proximité ou EMP) :

- Participation financière de la commune $\geq 40\%$ du Budget de fonctionnement
- Droits d'inscription annuels ≤ 400 € pour les élèves mineurs résidant dans la commune
- Minimum de 2 heures hebdomadaires pour 50 élèves, consacrées à la direction,
- identifiées et spécifiquement rémunérées pour cette fonction
- Application des règles de la CCNA

Remarque : l'école de musique remplit actuellement tous les critères d'éligibilité sur le plan des contenus pédagogiques. Un projet d'établissement et un projet pédagogique structurent les actions de l'école.

3. Synthèse et analyse

Notre analyse des points forts, des points à améliorer et des actions à entreprendre .

Forces

- Implantation ancienne dans le village
- Bonne image qualitative de la structure et de son niveau d'enseignement
- Bonne répartition des disciplines
- Stabilité du nombre d'élèves dans les disciplines
- Bonne participation des élèves lors des concerts
- Offre multiple en pratiques collectives
- Fort potentiel de l'équipe pédagogique et artistique

Faiblesses

- Peu de subventions, tarifs très élevés pour les élèves
- Faible implication des adhérents dans le fonctionnement de la structure (« consommateurs »)
- Peu d'adultes sur scène lors des concerts
- Une diminution importante des effectifs à partir du second cycle
- Des publics adolescents et adultes peu représentés
- Des locaux pas assez adaptés laissant une faible marge d'évolution. 2 cambriolages subis 5 et 25 septembre 2015 => achat de matériel pour remplacer.

Facteurs et opportunités d'évolution

- Intérêt croissant pour la musique, 3ème activité culturelle des Français, pratiquée en amateur par 18 à 24% de la population (sondage Sacem 2011) : fort potentiel d'élèves en attente d'une pratique musicale
- Territoire en développement : augmentation de la population, rajeunissement...
- Population « aisée »
- Evolution des missions des établissements d'enseignement artistique
- Une nouvelle attente des publics dans l'offre musicale : ouverture à de nouvelles esthétiques et pratiques musicales, développement de classes instrumentales et de chant à envisager
- Des partenariats et collaborations en attentes pour de nouvelles dynamiques territoriales (écoles, collèges, autres écoles de musique)
- Echanges positifs avec la mairie de Montferrier sur Lez
- Dynamisme de l'équipe pédagogique et de l'actuel Bureau de l'association

4. Propositions

Poursuivre les propositions actuelles de l'école de musique de Montferrier

- ♪ pour les enfants débutants à partir du CP: cours instrument individuel 30 ou 45 mn + formation musicale (solfège et chorale) + pratique collective d'ensemble
- ♪ pour les plus avancés : cours instrument individuel 30 ou 45 mn + pratique collective d'ensemble
- ♪ pratique collective 1h (ensemble classique, ensemble variété et chant, fanfare)
- ♪ première approche à la crèche
- ♪ sensibilisation en milieu scolaire (mini concert et présentation des instruments)
- ♪ ateliers éveil musical TAPs maternelle et primaire
- ♪ fanfare
- ♪ stage de préparation à l'option musique au baccalauréat (Prépabac)
- ♪ cycle « culture musicale »
- ♪ sorties musicales (Opéra de Montpellier, KOA)
- ♪ soutien à la création de groupes
- ♪ concerts de professeurs, d'élèves, ou d'artistes invités

Initier d'autres offres

- ♪ Formation Musicale type cycle II pour ados et adultes (FM+)
- ♪ Orchestre du Lez, création avec l'Ecole de Musique de Clapiers
- ♪ nouvelles pratiques collectives (ensemble Jazz soutenu par la dynamique des professeurs du Collectif KOA, atelier percussion et /ou guitare adultes...)
- ♪ « coaching » pour des élèves adultes
- ♪ adhésion de nouveaux groupes domiciliés sur la commune (Canto Generale)
- ♪ soutien aux ados (leur permettre de jouer hors cadre formel des cours)
- ♪ promotion et tremplin pour les grands élèves et les professeurs

Et au delà...

Développer le service public : *la musique sur la commune*

Changer de statut est peut être une option à envisager...

Reste à définir les perspectives de développement et à poser les possibles actions de mises en œuvre. Et en priorité réaffirmer le partenariat avec la Mairie de Montferrier. Constats posés par le bureau et les professeurs sur l'espace Miquel: sécurisation des locaux (instruments de valeur), du parking. Prévoir un espace d'accueil sous le préau par exemple pour les enfants et les parents qui attendent, problème d'insonorisation, installation wifi nécessaire dans les locaux.

Comment démocratiser l'offre : *la musique pour qui?*

L'école propose une sensibilisation en maternelle et élémentaire par ses interventions régulières dans le cadre des TAPs. Elle initie également depuis l'an dernier une offre de

rencontres avec les professeurs de l'école d'abord, pour un mini concert et des ateliers de découverte. Puis cette année pour un grand concert avec le collectif Montpelliérain KOA.

Diffuser les pratiques : *la musique pour tous*

L'école organise différents évènements et concerts, présentés pour l'instant à Montferrier : concerts d'élèves, des professeurs, animations dans le village (maison de retraite, Téléthon, fête de la musique).

Un bon réseau de communication est maintenant mis en place et géré entièrement et bénévolement par la secrétaire de l'école: site internet, page Facebook, boîte électronique, et infolettre aux adhérents.

Travailler en partenariat : *la musique ensemble*

En mai 2016, mais réflexion était déjà ancienne, réunions, élaboration du projet avec l'école de musique de Clapiers autour de la création d'un orchestre symphonique, qui réunirait les écoles voisines. Après un gros travail de recherche de subvention, l'Orchestre du Lez fonctionne pour une première année.

5. Perspectives

Vers où allons nous?

Pour le savoir : Faire un audit? des questionnaires des réunions d'adhérents et partenaires? Interroger le CA? Mais au regard de notre pratique et de l'analyse plus haut, quelques idées émergent déjà :

Ouverture de l'Ecole de Musique au plus grand nombre..

Amener un public plus varié et plus nombreux aux productions de l'école

Amélioration de la communication externe de l'école

Développer les partenariats avec d'autres structures culturelles locales et de notre environnement géographique

Améliorer le lien entre la formation musicale et l'instrument

Améliorer la communication entre professeurs et parents d'élèves

Réflexion autour de l'équipe pédagogique (salaires, statuts, formation...)

Améliorer conditions de travail et d'enseignement (locaux, matériels)

Mise en adéquation avec les demandes du schéma départemental des enseignements artistiques, en attente de soutien...

6. Evaluation

Pour formaliser nos progrès, il nous a paru important de penser projets et évaluation dans le même temps. Le nombre d'adhérents, la présence des élèves au concert ne sont peut être pas des critères suffisamment fiables.

Cette réflexion sera donc initiée lors du prochain Conseil d'Administration avec un questionnaire envoyé aux adhérents et aux représentants de la commune.

Conclusion prospective

Lors de nos rencontres avec les différents acteurs du territoire (Commune, Métropole, département), ils nous ont montré leur volonté de développer l'enseignement musical et notamment les pratiques d'ensemble. Et c'est encourageant...

Notre petite école associative dispose d'un réel potentiel en terme de création, d'ouverture, de collaboration et ne demande qu'à se développer, avec un potentiel d'enseignants qualifiés, une coordinatrice pédagogique et un bureau volontaire et motivé. Sans compter une situation plutôt favorable d'un point vue économique et culturel. Il s'agit donc de mener efficacement une réflexion sur la mission d'une école de musique en terme d'investissement et de développement global : attractivité, lien social, emploi... pour concrétiser cette ouverture à un plus large public ...